



UNAC

Union Nationale des Agents de Conduite



Contact : unacfo1950@gmail.com

Exit le RH 0077, et mise en place d'un accord d'entreprise, si le texte a changé de nom, concernant la commande du personnel aucune évolution notable contrairement à ce que veut nous faire croire la Direction.

Vous trouverez dans ce mémento la façon dont vous devez être commandé lorsque vous êtes en service facultatif.

L'**UNAC FO** n'invente rien, nous vous proposons uniquement d'appliquer les textes réglementaires à la lettre.



MEMENTO COMMANDE DES AGENTS DE CONDUITE

Allo, c'est pour ma commande !!!!!

Ce mémento traite des articles 6, 14 et 15 de l'accord d'entreprise et du RH0677.

Première des choses, ou trouver ces textes ?

Procédure sur votre iPad: En premier lieu, aller dans réglages puis Safari, il faut décocher « bloquer les Pop-Up ». Si le RH0677 est facile à trouver sur DIGIDOC, il faut juste rechercher cette référence, en revanche pour l'accord d'entreprise c'est différent, voici la procédure: DiGIDOC, rechercher RH2000 ouvrir accords collectifs puis dans ce document ouvrir le lien « [ici accès aux accords collectifs](#) » dans la nouvelle fenêtre qui s'ouvrira vous trouverez tous les accords collectifs valide dans l'entreprise mais également l'accord de branche et le décret socle.

Tous les jours, l'entreprise invente des choses pour bafouer nos droits, concernant la commande du personnel, nous atteignons les sommets !!!! Chaque UP, chaque site a sa consigne de commande. Dans quel but ? Depuis l'arrivée du téléphone portable notre vie familiale est dégradée. L'entreprise ose tout et ça marche. Sur certains sites, les ADC appellent la commande pendant leur repos (journalier ou périodique) et même pendant leurs jours de congés.

Pour
l'**UNAC** 
il faut
dire
STOP.

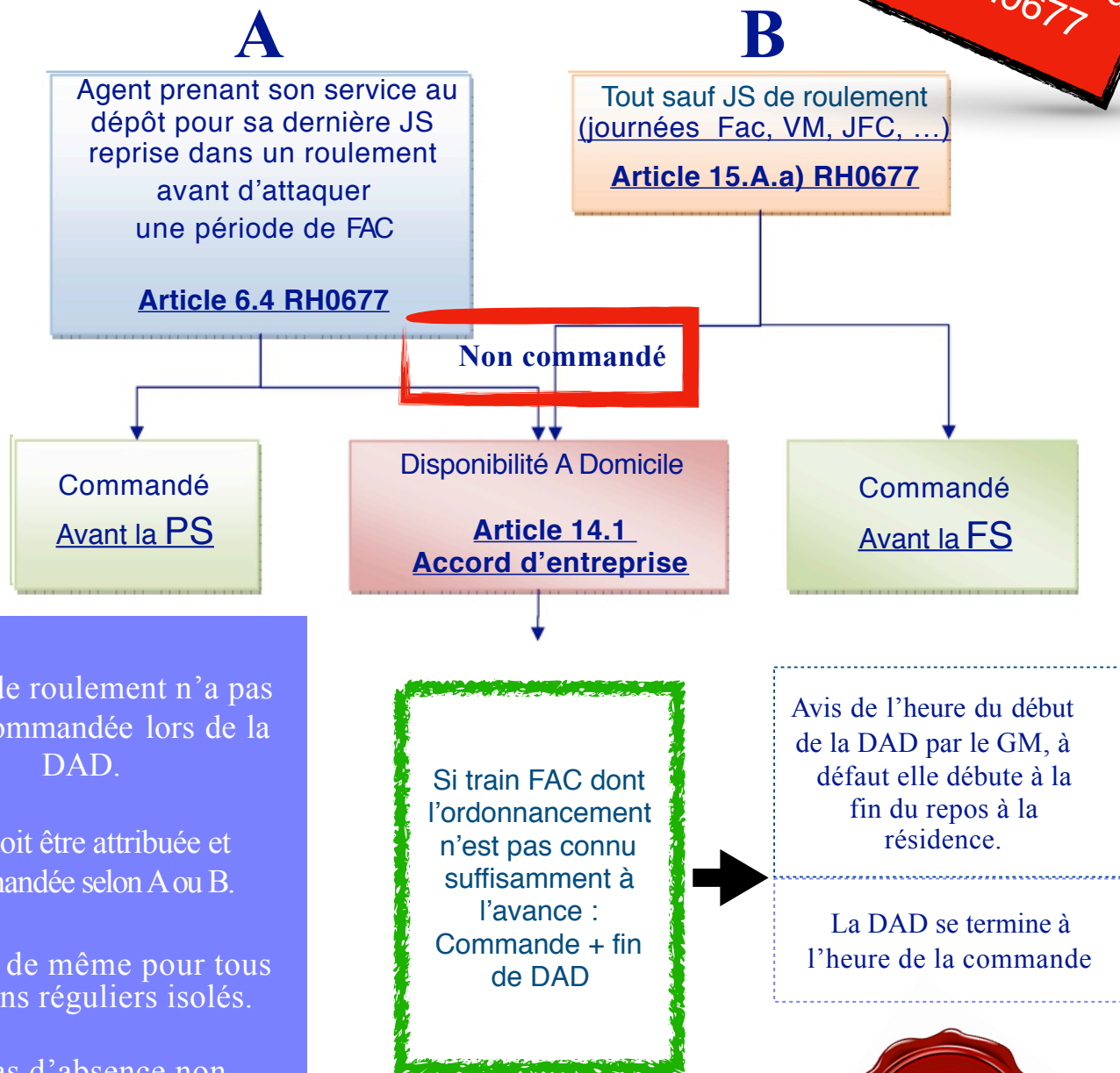
ACCORD DE BRANCHE
Titre 2 : Dispositions communes

Article 10 : Droit à la déconnexion

Sous réserve des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles impliquant la nécessité de pouvoir être contacté par l'entreprise, les salariés ne sont soumis à aucune obligation de connexion avec leur entreprise en dehors de leur temps de travail, notamment par le biais des outils numériques mis à leur disposition pour une utilisation professionnelle.

PROCEDURE DE COMMANDE POUR LE PERSONNEL ROULANT AVANT UN SERVICE FACULTATIF (TITRE 1)

Certifié conforme Accord
d'entreprise, RH0677



Disponibilité à Domicile \neq Commande

Il est précisé dans le **RH0677 article 15. A. e)** ce que doit être une commande:

e) La commande d'un agent doit préciser :

Les heures de prise et de fin de service.

S'il s'agit d'une JS avec retour dans la même période ou d'une JS suivie d'un repos hors résidence.

Si possible, le lieu, l'heure et les durées probables du RHR et de la coupure prévue.

A - Lorsqu'un ADC va commencer une période de FAC, il doit être commandé au plus tard à la PS de sa dernière JS reprise dans un roulement.

Il en sera de même s'il est commandé sur des JS de roulement pendant sa période de FAC.

Le texte qui fait référence (cf. art. 6.4 du RH0677) parle bien d'une commande « au plus tard ».

RH0677 article 6.4 : « La dernière commande au dépôt de l'agent se situe, au plus tard, pendant le repos à la résidence (journalier ou périodique) qui précède la dernière journée reprise dans un roulement de service. »

B - Lorsqu'un ADC effectue un service facultatif (JS Fac, Visite médicale, JFC,...), ce dernier doit être commandé avant sa FS pour la suite (cf. art. 15. A.a) du RH0677).

RH0677 Art. 15- A - Commande des agents en service facultatif :

a) Les agents doivent être commandés avant le commencement de leur repos. Etant donné l'impossibilité technique de connaître assez longtemps à l'avance l'ordonnancement de certains trains facultatifs, il y a lieu, lorsque l'application de a) ne pourra se faire, de se conformer aux dispositions de b).

Dans les cas A et B, 2 attitudes de la commande sont possibles :

⇒ soit l'agent est commandé, alors la (ou les) JS doivent être exécutées par l'ADC.

⇒ Soit il n'est pas commandé, alors l'ADC va se retrouver en disponibilité à domicile (DAD).

C - La Disponibilité à Domicile est une disposition qui permet au service de commande de laisser un conducteur, à son domicile, en attente de commande.

Mais pas pour n'importe quel type de commande : **uniquement pour des trains facultatifs dont l'ordonnancement n'est pas connu à l'avance (cf. art. 15.A. a) du RH0677).**

Dès lors que vous avez commencé une DAD, vous ne DEVEZ pas être commandé sur des trains réguliers (exit les JS de roulements, les JS Fac avec des trains en roulement, les commandes de RAD, les SU, les trains spéciaux, pèlerins, etc...).

Je suis en FAC après une absence, comment je suis commandé ?

Notre réglementation ne prévoit aucune notion de durée, donc l'ADC est commandé de la même façon pour le lendemain que pour une absence de 3 semaines.

En aucun cas l'entreprise peut vous imposer de téléphoner sur vos repos ou congés.

Disponibilité à Domicile ≠ Astreinte

La Direction de la Traction nous a confirmé qu'hormis au FRET, les trains Fac dont l'ordonnancement n'est pas connu suffisamment à l'avance n'existent plus.

Il est donc clair que la DAD n'a plus lieu d'être pour les ADC qui font exclusivement du service voyageur.

Le détournement de la DAD implique pour les ADC, qu'ils doivent compter sur l'absence inopinée (maladie, accident, etc...) d'un de leurs collègues pour espérer travailler. Il faut palier aux impondérables, mais pour des questions de coût, il est demandé aux GM de garder les agents « sous le coude » au lieu de les commander en RAD.

La respect de la réglementation est l'affaire de tous, tous les jours.

La DAD (article 14 de l'accord d'entreprise)

Quand commence la DAD et quand se termine-t-elle ?

L'article 14.1: «Le temps de disponibilité à domicile est calculé depuis l'heure à laquelle l'agent a été avisé de se tenir disponible ou, à défaut d'un tel avis, de la fin d'un repos à la résidence jusqu'à l'heure de la commande.»

Pour faire simple, quand vous partez sans commande, vous êtes en DAD et uniquement utilisable pour faire des trains facultatifs repris à l'article 15.A.a du RH0677.

La DAD s'arrêtera pour ce type de train commandé ou bien 14h00 avant de reprendre une JS de votre roulement ou à 19h veille de RP.

Sur vos BS: Le 1er jour, la DAD commence comme indiqué ci-dessus et se termine à 23h59 si vous n'avez pas reçu de commande. Le 2ème jour elle commence à 00h00 et peut aller jusqu'à 23h59 à nouveau sans commande du GM.

Paiement de la DAD: Elle est payée 1 tiers du temps effectué, si vous êtes en DAD 24h00, vous serez payé 8 heures de travail.

Appliquer ces textes obligera l'Entreprise à remettre des réserves pour palier aux aléas de dernière minute.

Disponibilité à Domicile \neq Réserve à Disposition

La réserve à disposition, supprimée par nos dirigeants, est la seule option possible prévue par la réglementation pour les remplacements non prévisibles.

Dans le cas d'absence de journée à couvrir au moment de la commande d'un agent, il appartient aux activités de définir les besoins réels en réserve à disposition pour la couverture des trains en cas d'aléas (personnels ou matériels) et il appartient à la gestion des moyens de commander l'agent sur de la réserve à disposition (RAD) selon les points A ou B.

L'entreprise a comme obligation première de fournir du travail à ses salariés.

CONCLUSIONS :

- ➡ C'est au GM de nous transmettre une commande, soit à la PS, soit à la FS suivant les cas. Les ADC n'ont pas à téléphoner.
- ➡ Les SU ne devraient pas exister, cela veut dire que l'entreprise n'est pas en capacité de nous fournir du travail. Seul le NUF (Non Utilisable Fac) peut être toléré.
- ➡ Lorsqu'il y a un malade, nous ne sommes pas à disposition de la commande, nous ne touchons pas l'astreinte. C'est à la réserve de couvrir ces aléas.
- ➡ Les consignes téléphoniques ont pour seul but de définir les modalités de commande en cas de trains facultatifs dont l'ordonnancement n'est pas connu à l'avance.

ADC, appliquez les gestes qui sauvent :

**Faire respecter les règles de commande sauvera vos conditions de vie,
malgré les contraintes liées à notre métier.**

**Cheminots
FO**

RÉSISTER REVENDIQUER GAGNER !